



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Service de l'environnement SEn  
Amt für Umwelt AfU

Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

T +41 26 305 37 60  
www.fr.ch/sen

Aux médias accrédités auprès  
de la Chancellerie d'Etat

*Givisiez, le 6 mai 2026*

Communiqué de presse

## La lutte contre l'avancée du moustique tigre se poursuit

*L'arrivée de la belle saison coïncide avec la reprise des mesures contre le moustique tigre dans les cantons romands. Celles-ci sont cruciales pour ralentir sa progression de manière à limiter les risques sanitaires ainsi que les désagréments liés à sa présence. La lutte, qui comprend le monitoring et la suppression des lieux de reproduction, voire des traitements larvicides, implique aussi bien les autorités cantonales et communales que les particuliers. En effet, dans 80% des cas, l'installation a lieu dans les zones privées. Il est aussi recommandé de prêter une attention particulière à d'éventuels symptômes au retour de voyage.*

### Risque sanitaire et désagréments

Le [moustique tigre](#) est vecteur de maladies comme la dengue, le zika ou le chikungunya. Le risque de transmission d'une personne malade à une personne saine demeure encore très faible dans le canton mais des épidémies locales ne sont pas exclues si les populations de l'insecte s'installent de manière pérenne sur le territoire fribourgeois.

Par ailleurs, le moustique tigre pique de jour, de manière très agressive et répétée, ce qui en fait une nuisance majeure là où il est installé.

À ce jour, aucun cas de transmission autochtone des maladies susmentionnées n'est connu en Suisse. En 2025, 14 cas de dengue et 2 cas de chikungunya ont été déclarés chez des Fribourgeoises et des Fribourgeois de retour de pays où ces maladies sont endémiques.

### Les privés contribuent à lutter contre sa propagation

L'aide de la population est indispensable pour supprimer les lieux de ponte et identifier les débuts d'installation. Elle permet d'agir aussi dans les lieux privés où l'essentiel des installations a lieu (80 %). Elle implique deux gestes simples :

- > **empêcher la ponte** : éliminer tous les lieux favorables, soit les petits volumes d'eau inerte, coupelles d'eau, vieux pneus, trous dans les murs, récipients abandonnés non couverts, arrosoirs, etc. Le moustique tigre ne colonise pas les étangs ni les surfaces humides naturelles (marais, prairies humides, etc.) ;
- > **signaler** tout moustique actif de jour sur la plateforme nationale [www.moustiques-suisse.ch](http://www.moustiques-suisse.ch). En cas de relevé positif, le Canton avertit la commune et une surveillance est mise en place. En fonction de l'évolution, un traitement peut être effectué par les autorités à l'aide d'un larvicide biologique à action ciblée, sans impact sur le reste de l'environnement, et la surveillance est accrue.

## **Traitements par les privés**

Les traitements avec des insecticides du commerce sont très nocifs pour la faune et totalement déconseillés.

## **Retour de voyage**

Le moustique tigre est présent dans de nombreux pays ; il y existe le risque de contracter l'une des maladies qu'il transmet. Sur place ou au retour, il est important de consulter en cas de symptômes comme de la fièvre, des douleurs articulaires ou musculaires, des éruptions cutanées et des maux de tête.

## **Contact**

—

**Quentin Pointet**, collaborateur scientifique à la Section Climat, Service de l'environnement, T +41 26 305 51 96